

La Chambre se forme en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

NOUVEAU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (1), 1959-1960

AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION ET DES MARCHÉS

	Division de l'hygiène vétérinaire—	
611	Dédommagement pour animaux abattus—Crédit supplémentaire . . . . .	\$ 830,000 00
	Division des produits végétaux—	
612	Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest—Crédit supplémentaire . . . . .	3,500,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 10 à 12 inclusivement sont appelés respectivement et, à la demande du Gouvernement, sont réservés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Application à la fonction publique);

M. Howard, appuyé par M. Martin (Timmins), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français) sur l'administration des allocations aux aveugles au Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 10 de la Loi sur les aveugles, chapitre 17 des Statuts révisés du Canada (1952).